

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un

Le 29 mars 2021 à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale datée du 24 mars 2021.

Sous la présidence de Virginie Rivière, maire de LA SURE EN CHARTREUSE,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Étaient présents :

Mesdames : Virginie RIVIÈRE, Sophie DEHU-LELEU,

Messieurs : Jean-Luc DELPHIN, Fabrice BERNARD-GUELLE, Christian SAUZEAT, Jean-François BETAU, Fabien REVERDY, Stéphane BUGNON, Edouard GENEVE, Jean-Christophe LEVEQUE, Albino RIBEIRO, Benoit GRANGEON, Frédéric FRAUDEAU

Pouvoirs :

Jean VEDEL donne pouvoir à Jean-Luc DELPHIN

Laurence FOËX-MIRAVALLS donne pouvoir à Virginie RIVIERE

Lydie BUISSIERE donne pouvoir à Fabrice BERNARD-GUELLE

Laurence ESCALLIER donne pouvoir à Fabien REVERDY

Absents :

Anne-Marie GENEVE

Gauthier FOURNEL

Virginie RIVIERE vérifie et confirme que le quorum est atteint, la séance ouvre à 20H40.

Secrétaire de séance : Fabien REVERDY se porte volontaire et est élu à l'unanimité

rn

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte administratif 2020
- 2 – Vote du compte de gestion 2020
- 3 – Affectation des résultats 2020
- 4 – Budget primitif 2021
- 5 – Subventions aux associations
- 6 – Propositions des taux d'imposition 2021
- 7 – Etat de la dette 2021
- 8 – Budget des investissements 2021
- 9 – Equipement VPI pour les salles de classe de l'école communale
- 10 – Achat d'un broyeur à branches
- 11 – Coupe de bois à programmer en 2021
- 12 – Adhésion au groupement de commande mis en place par le Pays Voironnais
- 13 – Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial
- 14 – Election Adjoint aux finances
- 15 – Points Divers

UN

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :
06 - 2021 Compte administratif 2020

Jean-Christophe LEVEQUE présente le compte administratif :

| COMPTE ADMINISTRATIF | 2020 |
|---|---------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | -537 304,34 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 650 687,23 € |
| SOLDE DE FONCTIONNEMENT | 113 382,89 € |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT EN REPORT A NOUVEAU | 157 214,48 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | -233 877,72 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 148 295,12 € |
| SOLDE D'INVESTISSEMENT 2020 (sans report 2019) | -85 582,60 € |
| SOLDE DE REPORT D'INVESTISSEMENT 2019 | 8 558,55 € |
| SOLDE REPORTE DE FONCTIONNEMENT 2019 EN INVESTISSEMENT 2020 | 193 850,52 € |
| AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 | 116 826,47 € |

On notera une augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020 de l'ordre de 40 000 € liée à des opérations de maintenance importantes sur nos matériels roulants et à l'organisation qui a dû être mise en place pour le maintien du service public en lien avec la pandémie de COVID (surcoût de ménage à l'école, investissement de matériel...).

De même, les recettes ont baissé entre 2019 et 2020 pour une enveloppe de l'ordre de 35 000 € en raison d'une baisse des recettes de cantine/garderie, location des salles des fêtes. Il est à noter une augmentation de 12 000 € des recettes taxes ménages.

Mme le Maire quitte le conseil pour le vote du compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal par 16 voix :

- valide le compte administratif 2020

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

07 - 2021 Vote du compte de gestion 2020

Jean-Christophe présente le compte de gestion 2020.

Il précise que le compte de gestion est similaire au compte administratif.

| COMPTE DE GESTION | 2020 |
|---|---------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | -531 170,74 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 644 553,63 € |
| SOLDE DE FONCTIONNEMENT | 113 382,89 € |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT EN REPORT A NOUVEAU | 157 214,48 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | -233 877,72 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 148 295,12 € |
| SOLDE D'INVESTISSEMENT 2020 (sans report 2019) | -85 582,60 € |
| SOLDE DE REPORT D'INVESTISSEMENT 2019 | 8 558,55 € |
| SOLDE REPORTE DE FONCTIONNEMENT 2019 EN INVESTISSEMENT 2020 | 193 850,52 € |
| AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 | 116 826,47 € |

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix :

- valide le compte de gestion 2020

4

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

08- 2021 Affectation des résultats 2020

Jean-Christophe LEVEQUE propose d'affecter la totalité des 113 382,89 € du solde de fonctionnement 2020 en report à nouveau créditeur (compte 110).

Le solde créditeur au 31/12/2020 était de 43 831,59 €.

Après affectation 2020, le solde sera 157 214,48 €.

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix vote :

- **D'affecter 113 382,89 € du solde de fonctionnement 2020 en report à nouveau créditeur au compte 110**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

09 – 2021 Budget primitif 2021

Le budget sera voté au chapitre.

Christian SAUZEAT présente le budget primitif 2021 :

| Chapitre | Dépenses de fonctionnement | CA 2020 | BP 2021 |
|---------------------------|---|------------------|------------------|
| O11 | Charges à caractère général (électricité, assurances, maintenance...) | 213 331 € | 237 450 € |
| O12 | Charges de personnel | 239 410 € | 247 075 € |
| 42 | Opération d'ordre entre section (dotation aux amortissements) | 2 567 € | 2 970 € |
| O65 | Autres charges de gestion courante | 70 439 € | 70 801 € |
| 66 | Charges financières (intérêts d'emprunts) | 7 141 € | 7 704 € |
| 67 | Dépenses imprévues | 1 929 € | 2 500 € |
| O23 | Virement section investissement | | 76 500 € |
| 014 | FPIC | 2 487 € | 3 500 € |
| TOTAL DES DEPENSES | | 537 305 € | 648 500 € |

| Chapitre | Recettes de fonctionnement | CA 2020 | BP 2021 |
|-----------------------|--|------------------|------------------|
| O13 | Atténuations de charges | 3 648 € | 2 500 € |
| 70 | Produits de services (recettes périscolaires) | 55 362 € | 50 100 € |
| 73 | Impôts et taxes | 342 327 € | 394 000 € |
| 74 | Dotations et participations | 186 889 € | 151 000 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 59 628 € | 50 900 € |
| 76/77 | Produits exceptionnels + produits financiers (8 €) | 2 834 € | 0 € |
| Total recettes | | 650 688 € | 648 500 € |

Il faut noter une forte progression de la taxe foncière sur le bâti due à la perception par la commune de la part départementale à partir de cette année 2021. Ce point sera abordé dans la délibération correspondant au vote des taux.

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix :

- Vote l'acceptation du budget fonctionnement 2021 selon le détail des chapitres annoncés dans la délibération

UK

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

10 – 2021 Subventions aux associations

| PROPOSITIONS | 2021 |
|--------------------------|----------------|
| SOU LES POMMIERS | 3 600 € |
| CLUB ENTR'AIDE ET AMITIE | 0 € |
| COMITE DES FETES | 0 € |
| COOPERATIVE SCOLAIRE | 850 € |
| ANCIENS COMBATTANTS | 120 € |
| SOUVENIR Français | 100 € |
| VTT DE LA SURE | 500 € |
| SECURITE ROUTIERE | 100 € |
| ADMR | 500 € |
| TOTAL | 5 770 € |

Il est à noter que le Club Entr'aide et Amitié et le Comité des fêtes n'ont pas sollicité de subvention cette année en raison de l'année particulière que nous venons de traverser. En effet, ils n'ont pas pu assurer les activités et manifestations traditionnelles.

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix :

- **Vote le détail des subventions 2021 annoncées dans le tableau présenté**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

11 – 2021 Propositions des taux d'imposition 2021

| <i>St Julien de Ratz</i> | <i>Pommiers la Placette</i> | La Sure en Chartreuse | BASES | TOTAL | VOTE DES TAUX 2021 |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------|------------------|---|
| 27,92 % | 35,45 % | 31,94 % | 914 400,00 | 292 059 € | TAXE FONCIERE /BATI- incluant l'ex-part départementale |
| 39,09 % | 53,54 % | 47,37 % | 51 900,00 | 24 585 € | TAXE FONCIERE NON BATI |
| | | | | 316 644 € | TOTAL |

La commune doit voter les taxes directes locales résiduelles, soit la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Il faut rappeler que la taxe d'habitation, désormais supprimée, est compensée par de nouvelles ressources. Pour les communes, elles récupèrent le taux (et le produit) de la taxe foncière du département. Le taux de 31,94 % voté ce soir comprend donc l'ex-part départementale (15,90 %) et la part communale. Le conseil municipal ne souhaite pas faire varier cette part communale qui sera de l'ordre de 12,02 % pour St Julien de Ratz et de 19,55 % pour Pommiers la Placette. L'évolution de ces taux permet la convergence annoncée au moment de la fusion des communes à un taux unique de 16,04 % en 2029 que nous ne faisons pas évoluer cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix :

- **Vote le taux de Taxe Foncière Bâti 2021 pour un taux 2021 de 31,94 %**
- **Vote le taux Taxe Foncière Non Bâti 2021 pour un taux 2021 de 47,37 %**



COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

12 – 2021 Etat de la dette 2021

| | 2021 | | Restant dû au 31/12/2021 | | Commentaires |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------|----------------|
| | Remboursement Intérêts 2021 | Remboursement du capital 2021 | Intérêts restant dû | Capital restant dû | |
| Réhabilitation d'un logement | 199 € | 4 946 € | 0 € | 0 € | Fin 25/01/2021 |
| Chalet Pommiers | 1 639 € | 20 710 € | 644 € | 21 692 € | Fin 25/10/2022 |
| Débroussailleuse | 36 € | 1 791 € | 0 € | 0 € | Fin 25/08/2021 |
| Salle polyvalente | 4 877 € | 8 312 € | 25 505 € | 106 392 € | Fin 25/12/2031 |
| TOTAL | 6 751 € | 35 759 € | 26 149 € | 128 084 € | |

2 emprunts se termineront en 2021 et 1 emprunt se terminera en 2022.

La renégociation de l'emprunt pour la salle polyvalente ne présente pas d'intérêt car la pénalité de remboursement anticipé serait trop élevée car assise sur le capital restant dû.

Pas de vote sur cette délibération.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :
13 – 2021 Budget des investissements 2021

Le budget Investissements sera voté par chapitre sauf l'opération "Extension Ecole" qui sera votée à l'opération (OPERATION 800).

| Chapitre | DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2021 | DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 |
|---|--|--------------------------------|
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 40 075 € |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 54 000 € |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 293 925 € |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS (OPERATION 800) | 483 000 € |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2021 | | 871 000 € |

Opération 800 : Extension Ecole :

| Chapitre | Article | DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2021 | Coût total TTC | Montant financé en 2021 TTC | Subventions 2021 | Emprunt | Auto-Financement | Investissements 2022 | Subventions 2022 |
|----------------------------|---------|--|--------------------|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|
| 231 | 2313 | AMENAGEMENT ECOLE (OPERATION 800) | 1 084 000 € | 420 000 € | 175 000 € | 175 000 € | 70 000 € | 664 000 € | 515 000 € |
| 231 | 2313 | AMENAGEMENT ECOLE (frais archi + bureau contrôle) (OP 800) | 126 000 € | 63 000 € | | 63 000 € | | 63 000 € | |
| TOTAL OPERATION 800 | | | 1 210 000 € | 483 000 € | 175 000 € | 238 000 € | 70 000 € | 727 000 € | 515 000 € |

Détail des investissements prévus :

| Chapitre | Articles | DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2021 | Coût total TTC | Montant financé en 2021 TTC | Subventions 2021 | Cession Investissement | Emprunt | Auto-Financement |
|----------------------------|----------|--|----------------|-----------------------------|------------------|------------------------|------------------|------------------|
| 16 | 1641 | REMBTS CAPITALS D'EMPRUNTS EXISTANTS | 36 000 € | 36 000 € | | | | 36 000 € |
| 16 | 1641 | REMBTS CAPITALS D'EMPRUNTS NOUVEAUX | | 4 075 € | | | | 4 075 € |
| 20 | 202 | PL.U. (Révision) | 72 000 € | 24 000 € | | | | 24 000 € |
| 20 | 202 | FRAIS D'ETUDES RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX | 30 000 € | 30 000 € | | | | 30 000 € |
| 21 | 21573 | MATERIEL LAMIER | 13 000 € | 13 000 € | 0 € | | 10 800 € | 2 200 € |
| 21 | 21573 | MATERIEL EPAREUSE | 38 300 € | 38 300 € | 7 600 € | 11 000 € | 16 400 € | 3 300 € |
| 21 | 21573 | MATERIEL BROYEUR BRANCHES | 13 000 € | 13 000 € | 0 € | | 10 800 € | 2 200 € |
| 21 | 2152 | FILET DE PROTECTION (LES BARNIERS) | 125 000 € | 125 000 € | 62 500 € | | | 62 500 € |
| 21 | 2152 | COLONNES ENTERREES | 35 000 € | 35 000 € | 14 500 € | | | 20 500 € |
| 21 | 2152 | VOIRIE (contournement du cont das 3 Fontaines) | 15 000 € | 15 000 € | | | | 15 000 € |
| 21 | 2152 | VOIRIE (Remise en état éboulement Barniers) | 13 200 € | 13 200 € | | | | 13 200 € |
| 21 | 2181 | ASSAINISSEMENT (frais de raccordement - 4 bâtiments) | 40 000 € | | | | | |
| 21 | 21533 | DEFENSE INCENDIE (Poteaux) | 12 000 € | 12 000 € | | | | 12 000 € |
| 21 | 21533 | DEFENSE INCENDIE (Cuve) | 60 500 € | 0 € | | | | 0 € |
| 21 | 2183 | MOBILIER (jeux école pour budget école) | 500 € | 500 € | | | | 500 € |
| 21 | 2183 | MOBILIER (reste école meuble et tableau x 3 + rampe x 2) | 5 783 € | 5 783 € | | | | 5 783 € |
| 21 | 2183 | MOBILIER (1 urine et 2 isoloirs) | 1 400 € | 1 400 € | | | | 1 400 € |
| 21 | 2154 | MATERIEL ELECTROMENAGER (Lave vaisselle MTL) | 3 000 € | 3 000 € | | | | 3 000 € |
| 21 | 2181 | RENOVATION MONUMENT AUX MORTS CIMETIERE ST JULIEN | 2 000 € | 2 042 € | | | | 2 042 € |
| 21 | 2183 | INFORMATIQUE (PC Mairie) | 4 336 € | 4 500 € | | | | 4 500 € |
| 21 | 2183 | INFORMATIQUE (MPI école + Informatique école) | 12 200 € | 12 200 € | 6 500 € | | | 5 700 € |
| 231 | 2313 | AMENAGEMENT ECOLE (OPERATION 800) | 1 084 000 € | 420 000 € | 175 000 € | | 175 000 € | 70 000 € |
| 231 | 2313 | AMENAGEMENT ECOLE (frais archi + bureau contrôle) (OP 800) | 126 000 € | 63 000 € | | | 63 000 € | |
| TOTAL DEPENSES 2021 | | | | 871 000 € | 266 100 € | 11 000 € | 276 000 € | 317 900 € |

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Recettes d'investissements :

| Chapitres | Articles | RECETTES D'INVESTISSEMENTS 2021 | Réel | Budget |
|-----------|----------|--|-----------|--------------------|
| 001 | | EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020 | | 116 826 € |
| | | VIREMENT DE FONCTIONNEMENT 2020 | | 0 € |
| 021 | | VIREMENT DE FONCTIONNEMENT 2021 | | 76 500 € |
| 040 | 28 | AMORTISSEMENTS | | 2 970 € |
| 024 | | VENTE (reprise épareuse) | | 11 000 € |
| | 10 | 10222 FCTVA 2021 | 133 300 € | 57 804 € |
| | 10 | 10222 FCTVA 2020 | | 32 200 € |
| | 10 | 10226 TAXE AMENAGEMENT | 35 164 € | 35 100 € |
| | 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | 266 100 € |
| | 16 | 1641 EMPRUNTS MATERIELS et EXTENSION ECOLE | | 276 000 € |
| | | SOUS-TOTAL | | 874 500 € |
| 024 | | VENTE TERRAINS EX CCAS | | 436 000 € |
| | | TOTAL RECETTES 2021 | | 1 310 500 € |

Il est précisé que l'excédent d'investissement 2020 sera affecté à la section investissement pour 2021.

La trésorerie courante prévisionnelle au 31/12/2021 est estimée à : 143 000 €.

L'emprunt proposé pour les travaux de l'extension de l'école amène une année contrainte avant de revenir à la situation actuelle une fois l'emprunt du chalet soldé.

Les 436 000 € pourraient être placés mais à un taux nul pour un an de placement. Pour un placement sur 5 ans au moins, ce taux serait de 0.50 % donc pas vraiment intéressant.

Jean-Luc Delphin fait remarquer que depuis le vote de principe pour l'extension de l'école, le conseil n'a pas vraiment discuté de ce projet. Il juge que le conseil n'a pas fait son travail. Les commissions ont travaillé mais pas le conseil qui aurait dû suivre davantage ce dossier.

Mme le Maire précise que ce projet a été travaillé par la commission scolaire pour déterminer les surfaces intérieures nécessaires, par la commission travaux pour l'étude du dossier technique et que chaque commission a fait l'objet d'un compte-rendu qui a été transmis à l'ensemble des élus. Une présentation a été réalisée à l'ensemble des élus lors d'une réunion de travail avec la participation de l'architecte du projet et du bureau de fluide. Elle prend note de la remarque de Jean-Luc Delphin et fera le nécessaire pour que la communication s'améliore sur la suite du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix :

- **Vote l'acceptation du budget investissement 2021 selon le détail des chapitres annoncés dans la délibération**

UK

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

14 – 2021 Equipement VPI pour les salles de classe de l'école communale

Développer les compétences numériques, comme le prévoit le décret n°2019-919, suppose de généraliser les usages et de développer les ressources numériques pour l'éducation.

Développer les usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance pour :

- favoriser la remédiation et l'inclusion ;
- encourager l'approfondissement, libérer la créativité et favoriser le travail individuel ;
- organiser le travail collectif et concilier le travail dans et hors la classe ;
- garder la mémoire des apprentissages et replacer l'évaluation au cœur du processus ;
- faciliter les relations et l'implication des parents d'élèves.

Malgré des efforts financiers conjugués conséquents, État et collectivités s'accordent sur le fait que le déploiement du service public du numérique éducatif s'est opéré de façon très disparate et inégale sur l'ensemble du territoire. Ainsi la Cour des Comptes dans son rapport de juillet 2019 a fait la préconisation suivante : « *Pour remédier aux inégalités persistantes d'accès au service public numérique, la Cour recommande de doter écoles, collèges et lycées d'un socle numérique de base* ».

Ce socle combinerait des infrastructures et des équipements mis en place par la collectivité responsable, avec un engagement de l'État sur la formation des enseignants et la mise à disposition de ressources éducatives, le tout concourant au développement des usages.

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, la commune peut candidater à l'obtention d'une subvention pour le numérique des écoles. Toutes les communes sont éligibles.

Ce plan vise à appuyer la transformation numérique des écoles en facilitant l'équipement et les infrastructures.

Il ne peut concerner que les cycles 2 et 3 des écoles élémentaires ou primaires.

Le projet d'équipement doit s'articuler autour :

- d'équipements dans la classe comme les vidéoprojecteurs interactifs, écrans tactiles interactifs, ... avec le PC portable dédié, visualiseur,
- des équipements mobiles mutualisables comme les tablettes, pc portables, ...
- d'équipements digitaux pour communiquer comme les ENT (environnements numériques de travail), scanner, ... notamment à destination des directeurs pour favoriser la communication et les relations avec les familles.

Les dépenses d'infrastructures (réseau filaire, wifi) sont également éligibles.

La dépense minimale engagée pour l'école devra s'élever à 3 500€.

Si le dossier est retenu la subvention serait de :

- 70% pour l'équipement matériel
- 50% pour les ressources numériques (ENT, ...) : sur la base d'un montant maximum de 20€ par élève pour 2 ans

Il est important que le projet soit coconstruit avec l'équipe enseignante.

C'est dans ce cadre que Sophie LELEU, adjointe aux affaires scolaires et Jean VEDEL, conseiller délégué à la communication et qui s'occupe également de l'informatique pour la commune ont travaillé un projet d'équipement des 3 classes primaires de notre école communale en collaboration avec Pierre-Luc MARTINEZ, directeur de l'école.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Ils ont contacté 2 entreprises spécialisées du secteur et ont obtenu les devis suivants :

| | Vidéoprojecteur | Vie de la lampe | Enceintes | Commentaires | TOTAL installation, cablage + enceintes audio |
|-------------------------------|--|--|--|---|--|
| ALV Voiron | OPTOMA 1621,21 HT Focale ultra courte, 1 1 stylet | 4500 heures en moyenne | MOTU 2x30W 295,00 HT la paire | 2 salles à 2804,03 HT 1 à 2527,73 HT | 9 326,05 HT 11 191,26 TTC |
| AEUVIEA Moirans Devis 1 | BENQ 959,00 HT Garantie 3 ans hors lampe 2 stylets | 10 000 heures en mode super éco. | Vivolink 2x30W 120,00 HT la paire | Equipement identique dans les 3 salles | 6 387,00 HT 7664,40 TTC |
| AEUVIEA Moirans Devis 2 | EPSON 1419,00 HT Garantie 60 mois ou 8000 heures 2 stylets | 60 mois ou 10 000 heures | Vivolink 2x30W 120,00 HT la paire | Equipement identique dans les 3 salles | 6 999,00 HT 8 398,80 TTC |

Le devis de la société AEUVIEA a été retenu pour un matériel EPSON pour un montant maximum de 10 500 € TTC sous réserve d'acceptation de notre dossier de subvention par l'Education Nationale. Le montant pourra être revu à la baisse en fonction des équipements annexes.

L'investissement de ce matériel sera porté au budget 2021.

Il conviendra de rajouter 2 tableaux blancs.

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix :

- autorise Mme Le Maire à signer le devis correspondant à l'achat du matériel EPSON à la société AEUVIEA.
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire
- autorise le Maire à réaliser et signer toutes les demandes de subvention susceptibles d'être accordées pour ce dossier.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

15 – 2021 Achat d'un broyeur à branches

La commune de la Sure en Chartreuse réalise le débroussaillage et la fauche de ses talus par ses propres moyens. Dans un souci d'entretien des talus et des espaces verts de la commune, les agents techniques de la commune ramassent les branchages tombés pendant l'hiver. Les branches sont actuellement déposées sur le terrain de bosse. Nous avons du mal à gérer ces végétaux toute l'année car ils représentent un volume trop important pour les descendre en déchèterie.

Afin de compléter sa capacité de coupe des haies, elle souhaite acquérir un broyeur à branches.

Stéphane BUGNON, adjoint à la voirie et aux espaces verts a consulté 2 entreprises. Vous trouverez ci-après la synthèse des devis reçus :

MOTOCULTURE SERVICE :

- ⇒ Broyeur 16 cm : 16 045 € TTC
- ⇒ Broyeur 10 cm de diamètre : 12 293 € TTC

MONOD à Portes de Savoie :

- ⇒ Broyeur PERUSO de qualité pro diamètre 17 cm : 12 780 € TTC (appareil plus sécurisant),

Stéphane BUGNON a également réalisé un comparatif avec le service de location d'un broyeur par les services du Pays voironnais. Au vu du tarif de location, le broyeur est payé en 4 ans pour une durée de vie qui peut aller de 10 à 15 ans. Il apparaît donc intéressant d'investir dans un broyeur.

Il sera nécessaire d'équiper les agents techniques des EPI nécessaires (casque avec visière, gants...). Une formation initiale sera assurée par le vendeur du matériel à la livraison. Ce matériel sera porté par nos tracteurs et ne sera pas mis à la location.

Le devis de la société MONOD a été retenu pour un matériel PERUSO pour un montant de 12 780 € TTC. L'investissement de ce matériel sera porté au budget 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix :

- autorise Mme Le Maire à signer le devis correspondant à l'achat du matériel broyeur PERUSO à la société MONOD pour un montant de 12 780 € TTC.
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

16 – 2021 Coupe de bois à programmer en 2021

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Gléréan H. de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Etat d'assiette :

| Parcelle | Type de coupe ¹ | Volume présumé réalisable (m ³) | Surface à parcourir (ha) | Année prévue aménagement | Année proposée par l'ONF ² | Année décidée par le propriétaire ³ | Proposition de mode de commercialisation par l'ONF | | | | | Mode de commercialisation – décision de la commune | Observations | |
|----------|----------------------------|---|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--|--|--------------|----|-----------------------------|-----------------|--|--------------|------------|
| | | | | | | | Vente avec mise en concurrence | | | Vente de gré à gré négociée | | | | Délivrance |
| | | | | | | | Bloc sur pied | Bloc façonné | UP | Contrat d'appro | Autre gré à gré | | | |
| P | AS | 240 | 8 | 2021 | 2021 | | x | | | | | | | |
| Q | AS | 130 | 5.1 | 2021 | 2021 | | x | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

➤ Proposition de délibération :

- Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- Mme le Maire ou son représentant assistera a(ux) martelage(s) de la (des) parcelle(s) n° P et Q

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix valide la proposition de délibération.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

17 – Adhésion au groupement de commande mis en place par le Pays Voironnais

Le Conseil,

Sur le rapport de Virginie RIVIERE, Maire

Vu:

le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-6,
le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Considérant que:

Certains achats peuvent être intéressants lorsqu'ils sont groupés.

Le Pays Voironnais propose à ses communes membres l'adhésion à un groupement de commande permanent permettant des économies de fonctionnement (partage des coûts de procédure, économie de temps passé) et de tarifs par une meilleure définition et une rationalisation du besoin, des effets volume, un accent mis sur l'aspect économique.

Ce conventionnement est ouvert à toutes les communes du territoire, et à leurs structures satellites.

L'adhésion au groupement de commande ouvre la possibilité aux membres de participer ou non à chaque acte d'achat, sur sollicitation du coordonnateur sans contrepartie financière.

Pour des raisons d'organisation et de charge de travail, le Pays Voironnais proposera à tous les membres de participer à un achat groupé au fur et à mesure de l'échéance de ses propres contrats. L'adhésion aux achats groupés n'est pas obligatoire sur tous les thèmes.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : approuve la convention et ses annexes

Article 2 : charge le maire ou son représentant dûment habilité par arrêté, d'exécuter les termes de la présente et notamment de signer tout document afférent à la présente délibération, l'autorise à prendre tout avenant ultérieur à ladite convention.

Article 3 : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de la légalité et de sa publication.

Après délibération, le Conseil Municipal par 17 voix valide la proposition de délibération.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

18 – Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial

Le Maire expose :

Le Centre de gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à **l'adhésion facultative des collectivités**, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté par 17 voix décide que :

La commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2022.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune / intercommunalité, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

m

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Objet :

19 – Election Adjoint aux finances

Par courrier, Jean-Christophe LEVEQUE a remis sa démission le 11 mars 2021 du poste de 1^{er} adjoint au Préfet de l'Isère. Il souhaite conserver son mandat de conseiller municipal. Sa démission a été acceptée par le Préfet ce qui nous a été notifié le 18 mars 2021. Dès lors, la commune a 15 jours pour organiser l'élection d'un nouvel adjoint conformément à l'article L.2122-14 du CGCT. Les conseillers municipaux ont été convoqués le 29 mars 2021 à 20h00.

Mme Le Maire remercie très sincèrement Jean-Christophe LEVEQUE pour son investissement au cours de ces dernières années. Il a été l'un des acteurs de la fusion des 2 communes historiques de La Sure En Chartreuse et son engagement a permis de participer activement à la naissance d'une commune nouvelle adaptée à son temps.

Le poste d'Adjoint aux finances est essentiel pour le suivi et la gestion de la commune. Il nous faut donc élire un nouvel Adjoint aux Finances. Ce nouvel adjoint occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints en exercice passant au rang supérieur (CE, juin 2005, élection de Saint-Laurent-de-Lin).

Désignation de 2 assesseurs et d'un secrétaire de séance.

Virginie RIVIERE, Maire, propose Christian SAUZEAT au poste de 5^{ème} Adjoint en Charge des Finances.

Christian SAUZEAT est élu par 17 voix au poste de 5^{ème} Adjoint en Charge des Finances.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 MARS 2021

Points divers

• **Mise à disposition de nichoirs par le Pays Voironnais :**

A l'échelle mondiale, les experts internationaux constatent depuis plusieurs années une forte régression de la biodiversité.

Plus localement, à l'échelle de nos territoires communaux, la biodiversité régresse fortement, et même des espèces encore très communes il y a seulement quelques décennies sont en fort déclin.

Par ailleurs, des espèces invasives profitent des activités humaines pour se développer très loin de leurs habitats d'origine, véhiculant des menaces supplémentaires sur la biodiversité ou la santé humaine.

C'est le cas récemment du frelon asiatique et du moustique-tigre. Ce dernier est désormais présent sur 9 communes du Pays Voironnais, mais son expansion devrait logiquement se poursuivre.

Face à ce double constat, en complément d'autres actions visant la suppression des habitats de ces espèces invasives, la Communauté du Pays Voironnais souhaite lancer avec vous une action en faveur de la biodiversité locale :

- Concrètement, il s'agit de la mise à disposition et l'installation de 4 nichoirs pour chaque commune du Pays Voironnais (3 nichoirs à hirondelles de fenêtre et 1 nichoir/gîte à chauve-souris).

Les nichoirs seront destinés à favoriser l'installation de deux types d'espèces prédatrices exclusivement d'insectes (et en partie de moustiques) : les hirondelles et les chauve-souris.

Ces nichoirs seront installés sur un ou des bâtiments communaux, avec l'appui technique du Pays Voironnais pour le choix des lieux de pose, l'installation et le suivi.

L'objectif visé est triple par cette action exemplaire :

- favoriser la biodiversité locale en permettant le développement d'espèces insectivores en déclin,
- limiter le nombre de moustiques (dont le moustique-tigre, même s'il n'est pas leur proie principale). A titre d'exemple, une hirondelle peut consommer plusieurs milliers de petits insectes par jour ! Et beaucoup plus quand elles doivent nourrir 4 ou 5 jeunes.

Il s'agit également, grâce à l'exemple des bâtiments communaux, d'inciter les habitants à installer des nichoirs sur leurs habitations.

• **Distribution du courrier par La Poste :**

Les élus ont remarqué que le facteur ne distribue plus systématiquement le courrier les samedis.

Les personnes qui sont abonnées à certains quotidiens ne reçoivent plus le journal tous les jours.

Les élus rappellent le caractère de service public des services de la Poste.

Le Conseil est clos à 22h29.

